



Le 2 juillet 2012

CONFÉRENCE - LES ENJEUX DE LA CRISE MONDIALE

Égypte : des élections présidentielles sous haute influence

par Ahmed Bensaada



Accueil
Articles Récents
États-Unis
Canada
Amérique latine & Caraïbe
Europe
Afrique subsaharienne
Russie et CEI
Moyen Orient
Océanie
Asie

Guerre USA OTAN
Histoire, société et culture
Crise économique mondiale
Crimes contre l'humanité
Environnement
Pétrole, Gaz de schiste,
Transnationalisme
Économies
Pauvreté et inégalités
Militarisation
11 sept. Guerre au
Droits humains
Loi et justice
Biotechnologie et OGM
Droits des femmes
Désinformation médiatique
Politique et religion
Nations Unies
Science et médecine
Services de renseignements

Mondialisation.ca, Le 28 juin 2012

Envoyer cet article à un(e) ami(e)
 Imprimer cet article

0

3

2

Share

Tweet

Première partie :



[Égypte : la grande désillusion des révoltés de la place Tahrir](#)

- par Ahmed Bensaada - 2012-06-07

Deuxième partie :



[La place Tahrir et sa démocratie](#)

- par Ahmed Bensaada - 2012-06-13

Recherche

[Archives](#)
[Index des Auteurs](#)

[RSS](#) | [Ce qu'est le RSS](#)

Visitez notre site
web
GlobalResearchTV
GRTV
GLOBAL RESEARCH TV



Farouk Sultan

Candidat de la puissante confrérie des Frères musulmans, il a défait au deuxième tour Ahmed Chafik, ancien militaire et, surtout, dernier premier ministre de Moubarak, à la suite d'un processus électoral qui s'est étalé sur pas moins d'un mois. Riches en rebondissements dignes des meilleurs « mousselssalates » [1], les élections ont tenu en haleine une population divisée par le douloureux choix entre un état religieux et un état militaire, la troisième voie du camp « pro-démocratie » ayant été écartée du paysage politique par aussi bien l'impartialité des urnes que de subtiles tractations politiciennes.



Ahmed Chafik

Le premier tour

Nonobstant l'incessant tiraillement entre les différents acteurs de la vie politique et les militaires tenant les rênes du pouvoir en Égypte, le processus de démocratisation des institutions du pays semblait aller bon train.

Après l'élection des membres du parlement, largement mais démocratiquement dominé par les islamistes, treize candidats étaient en lice pour succéder à Moubarak, dernier président de la première république égyptienne. Certes, aux yeux des superstitieux le chiffre treize n'inspirait rien qui vaille mais, de toute façon, il n'allait en rester que deux après le premier tour. Les militants « pro-démocratie » espéraient la victoire d'un de leurs trois candidats (Hamdine Sabbahi, Abdel Moneim Abou El-Foutouh et Khaled Ali) [2] ou, tout au moins, une confrontation épique au second tour entre l'un d'entre eux et le candidat des Frères musulmans. En effet, après moult valse-hésitations, la confrérie avait décidé de participer aux élections en présentant son numéro deux et éminence grise, le richissime Khaïrat El-Chater. Mais, ce dernier ayant été écarté pour inéligibilité à cause de son incarcération sous l'ancien régime, les Frères musulmans se rabattirent sur un autre candidat de moindre envergure, Mohamed Morsi.

Une autre option, sortie des grimoires des instituts de sondage, suggérait plutôt un duel entre l'islamiste modéré Abdel Moneim Abou El-Foutouh (expulsé de la confrérie) et le « fouloul » [3] reconverti en « révolutionnaire », Amr Moussa, l'ancien secrétaire général de la Ligue arabe [4].

Mais rien de tout cela n'est arrivé : l'outsider Ahmed Chafik est venu brouiller les cartes. Même s'il est considéré comme incarnant la quintessence du « fouloul », cela ne l'a pas empêché de réaliser un exploit inattendu : se classer deuxième derrière Morsi (appuyé par l'impressionnante machine électorale de la confrérie), avec à peine 260 000 voix de moins que lui !

De la place Tahrir se sont élevées des clameurs criant à la fraude électorale alors que la veille de l'annonce des résultats, tout le monde s'accordait pour dire que les élections étaient libres et transparentes.

Et c'est à partir de ce moment qu'une série d'évènements est venue nous rappeler que l'instauration de la démocratie dans un pays, même touché par la grâce d'un « printemps », se heurte toujours soit à l'inertie du système, soit à son étonnante propension à vouloir « guider » le changement. La vingtaine de jours qui sépara les deux tours de l'élection présidentielle fut riche en évènements qui, loin d'être anodins et circonstanciels, ont eu un impact indéniable sur l'orientation du vote au second tour.



L'entre-deux-tours

Tout d'abord, il y a eu le procès de Moubarak et de ses acolytes. Bien que l'ancien rais fût condamné à perpétuité, la rue trouva que la sentence était clémente car la peine de mort avait été requise contre lui. Mais ce qui envenima réellement la situation, ce fut l'acquiescement de ses deux fils ainsi que six anciens hauts responsables de la sécurité du régime déchu.

Des appels à manifestation ont été lancés et la place Tahrir a de nouveau été envahie. Le juge fut traité de tous les noms et les militaires accusés de protéger les foulouls et de dévoyer la « révolution ».

Ensuite, deux jours avant le déclenchement du second tour, il y eut le fameux épisode de la loi « contre l'ostracisme politique » jugée inconstitutionnelle par la Haute cour constitutionnelle. Elle avait pour objet d'écartier les foulouls des élections et en particulier Ahmed Chafik, malgré sa présence au

second tour. Mais quelle idée de programmer un jugement aussi important entre les deux tours d'une élection? N'aurait-il pas été plus intelligent et plus professionnel d'émettre un tel avis avant et non pendant une élection? Et que se serait-il passé si la candidature de Chafik avait été éliminée par l'autorité de cette loi au lieu de celle des urnes?

Tout en signifiant son respect du jugement, Mohamed Morsi souligna son insatisfaction à l'égard du verdict en déclarant que « le peuple rejetait cette loi et ne permettrait pas le retour au pouvoir des éléments de l'ancien régime » et mentionnant que l'ostracisme populaire était plus fort que toute loi [5]. A noter que cette déclaration est complètement erronée si l'on considère le score obtenu par Chafik au premier tour.

En plus de ce jugement, la Haute cour constitutionnelle a aussi, dans la foulée, dissous le parlement dominé par les islamistes, estimant que la loi encadrant les législatives était inconstitutionnelle. Il aura donc fallu six mois aux autorités compétentes pour se rendre compte d'un vice juridique dans la loi électorale régissant le scrutin et, comme si la décision n'avait pas à elle seule l'effet d'une bombe, il a été décidé de l'annoncer entre les deux tours de la présidentielle.

Les Frères musulmans ont alors crié au « coup d'État » militaire condamnant sévèrement la décision de la Haute cour constitutionnelle estimant que « les menaces constantes de dissoudre le Parlement élu par 30 millions d'Égyptiens et d'Égyptiennes confirment la volonté du Conseil militaire de s'emparer de tous les pouvoirs » [6].

Ces trois jugements consécutifs en plein milieu d'une élection de cette importance et les manifestations publiques qui les ont suivis ont certainement eu pour effet de perturber la sérénité du processus électoral, de semer le doute chez les électeurs indécis et donc d'influencer l'issue du scrutin. Ces décisions juridiques ont pu signifier à une certaine frange des électeurs que l'ancien régime était bien enraciné dans les institutions, que les foudres « survivaient » voire « proliféraient » encore dans tous ses rouages, et que les militaires ne voulaient pas « lâcher » le pouvoir.

Sur le plan politique, l'entre-deux-tours a aussi été très animé.

Rappelons l'étrange décision antidémocratique du camp « pro-démocratie » lorsqu'à l'issue du premier tour ils découvrirent que, contrairement à Chafik et Morsi, les urnes avaient décidé qu'ils n'étaient plus dans la course. Ils demandèrent alors l'arrêt du processus électoral et la constitution d'un « Conseil présidentiel » fantoche constitué de leurs trois candidats battus (Hamdine Sabbahi, Abdel Moneim Abou El-Foutouh et Khaled Ali) révélant une compréhension très singulière de la notion de démocratie [7].

De son côté, Khaïrat El-Chater a utilisé l'arme de la peur dans une fracassante déclaration au Washington Post : « Le peuple égyptien n'acceptera pas Chafik en tant que président. Dès le premier jour de l'annonce, les gens vont être de retour à la place Tahrir. Si le choix du peuple est de protester, nous allons rejoindre les gens. La révolution à venir peut-être moins pacifique et plus violente que celle qui a renversé Moubarak. Il peut être difficile à contrôler dans les rues... Certaines parties, pas les Frères musulmans, peuvent recourir à de nouvelles violences et à de l'extrémisme. Quand les gens trouvent que la porte à un changement pacifique est fermée, c'est une invitation à la violence » a-t-il prévenu [8]. Cette assertion lui valut une plainte l'accusant de fomenter l'effusion de sang et la désobéissance contre le régime de l'État [9].

Force est de constater que les Frères musulmans, représentés par leur numéro deux, ont eux aussi une vision étriquée de la démocratie, ce qui leur donne de curieux points communs avec le camp « pro-démocratie ». Mais pourquoi diable a-t-on organisé des élections? Il aurait suffi de désigner à huis clos l'un de leurs candidats afin que « l'âme de la révolution » soit préservée.

Un an, 4 mois et 13 jours après la chute de Moubarak, les « révolutionnaires » ont déjà oublié que leur combat était l'instauration d'une réelle démocratie arbitrée par les urnes.

Youssef Al-Qardaoui, l'illustre théologien qatari d'origine égyptienne, a ajouté sa touche personnelle à la campagne électorale en affirmant que : « Faire tomber Ahmed Chafik au second tour est un devoir religieux, légitime et éthique » [10]. Donner son soutien à Morsi paraît tout à fait normal pour un militant Frère musulman de longue date comme lui, d'autant plus qu'il avait été pressenti pour le poste de Guide suprême de la confrérie et qu'il l'avait poliment refusé [11]. Mais ce qui est surprenant, c'est que c'est ce même Youssef Al-Qardaoui qui, en 2009, avait insulté toute la confrérie à la suite de l'écartement de certains de ses protégés dans le cadre d'une promotion interne au sein de l'organisation : « Après la perte de ces éléments réformateurs, il ne reste dans la confrérie que "la bête morte d'une chute ou morte d'un coup de corne et celle qu'une bête féroce a dévorée" » a-t-il vociféré [12]. Cet emprunt coranique (sourate El Maïda) est une allusion à certaines catégories de bêtes interdites à la consommation (non halal) selon les préceptes de l'Islam. Faudrait-il demander à notre imam de nous dire à quelle catégorie appartient Morsi, le membre de la confrérie qu'il a soutenu dans cette élection et qui est devenu le président de l'Égypte?

Le deuxième tour

Le second tour du scrutin présidentiel prit fin le 17 juin, mais les résultats officiels ne furent proclamés qu'une semaine plus tard. Cela n'empêcha pas Morsi de se déclarer vainqueur dès le 18 juin et la place Tahrir vibra au rythme de la victoire du candidat des Frères musulmans. Cette désinvolture provoqua l'ire du camp de Chafik qui n'hésita pas à déposer une plainte au tribunal administratif.

Le retard dans l'annonce des résultats définitifs ajouta de la tension à l'atmosphère ambiante alors que chaque camp revendiquait sa victoire.

Des sources bien informées ont mentionné que Chafik a rencontré séparément Ann Peterson, l'ambassadrice des États-Unis au Caire et l'ambassadeur britannique James Watt. Les entretiens ont porté sur la présidentielle et la réaction de Chafik en cas de victoire de Morsi [13].

Les résultats furent annoncés le 24 juin : Morsi 51,73 % (13,2 millions de voix), Chafik 48,27 % (12,3 millions de voix) [14]. Pour la première fois dans l'histoire du pays, un civil, islamiste de surcroît, accédait au poste de président.

Personne ne cria à la fraude électorale contrairement au premier tour comme si la défaite de Chafik était le gage d'élections propres. En plus, les magistrats qui ont supervisé les élections ont été encensés « pour leur professionnalisme » alors que toute la magistrature égyptienne étaient naguère vilipendée et accusée de connivence avec l'ancien régime.

Chafik, quant à lui, a félicité Morsi pour sa victoire en lui souhaitant « du succès dans la tâche difficile que lui a confiée le peuple égyptien » [15]. On n'ose pas imaginer ce que Morsi aurait dit ou fait en cas de victoire de Chafik. Avec les menaces d'El-Chater et l'extrême « inflammabilité » de la place Tahrir, les civilités démocratiques auraient très certainement déserté l'arène politique.

Sur le plan des relations avec les États-Unis, de multiples signes montrent que Morsi (et El-Chater avant lui) a été le candidat sur lequel la diplomatie américaine a misé. Les nombreuses rencontres entre Morsi (qui a étudié en Californie) et de hauts responsables américains en témoignent [16].

À propos d'El-Chater, il avait discuté de sa candidature avec l'influent sénateur américain John McCain vers le mois de février 2012. Celui-ci lui avait assuré que l'administration américaine n'avait aucune objection à la candidature d'un Frère musulman à la présidence de la république égyptienne [17].

Il est à noter que McCain est le président du conseil d'administration de l'International Republican Institute (IRI), un organisme américain d'« exportation » de la démocratie, filiale de la National Endowment for Democracy (NED).

Précisons aussi que l'IRI fait partie des ONG qui ont été accusées par l'Égypte de financements étrangers illégaux et d'ingérence dans les affaires politiques du pays [18].

Cette affaire qui avait envenimé les relations entre le Caire et Washington s'est miraculeusement réglée après la visite en Égypte d'un groupe de sénateurs américains dirigé par McCain. À son retour, McCain déclara : « Nous sommes encouragés par le rôle constructif joué au cours de la semaine dernière par les Frères musulmans et leur parti politique, le Parti de la liberté et la justice. Leur déclaration du 20 Février (2012) a été importante et a contribué à résoudre la crise récente (des ONG) » [19]. Déstabilisée par ces dérangeants remerciements, la confrérie a tenté tant bien que mal de démentir l'information.

Comme il est de notoriété publique que McCain et son IRI ont été impliqués dans toutes les révolutions colorées et dans le financement de formations de cyberactivistes arabes et en particulier égyptiens [20], la politique américaine devient limpide et montre à quel point la citation du général De Gaulle « Les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts » est d'actualité. En l'espace de 18 mois, les États-Unis se sont en effet montrés experts dans l'application de cette règle. Eux qui avaient soutenu Moubarak pendant trois décennies ont fini par le lâcher au profit de jeunes cyberactivistes du camp « pro-démocratie » qu'ils ont formés et financés. Ces derniers qui étaient pourtant tant louangés par le département d'État et qui représentaient à leurs yeux une jeunesse progressiste et pleine d'espoir viennent à leur tour d'être lâchés au profit des Frères musulmans.

Cette ingérence américaine dans les affaires internes de l'Égypte et dans les élections présidentielles n'est pas passée inaperçue. Sameh Achour, le président du Conseil de concertation, l'a dénoncée en notant que « L'intervention des États-Unis n'est pas la seule chose inquiétante, mais aussi l'absence de condamnation de cette intervention par les forces civiles » [21].

La présidence de Mohamed Morsi pose d'importantes questions auxquelles il n'est pas aisé de répondre.

Quelle sera sa relation avec le Guide suprême de la confrérie qui l'a mené, grâce à sa puissante machine électorale, à la magistrature suprême? Comment se comportera-t-il en sa qualité de « candidat de secours » vis-à-vis de Khaïrat El-Chater? Quelles seront ses prérogatives en l'absence de constitution et après la publication par le Conseil suprême des forces armées d'une déclaration constitutionnelle complémentaire (quelques heures seulement avant l'annonce du résultat des élections présidentielles) limitant considérablement ses pouvoirs? Sans expérience réelle du pouvoir, pourra-t-il faire le poids face à l'hégémonie des militaires? Quelle sera la place des coptes et des femmes dans les institutions, lui qui était contre leur accession à la présidence égyptienne [22]? Quelle sera l'incidence de son élection sur les relations avec Israël, pays qu'il s'est empressé de « rassurer » lors de son premier discours de président en annonçant qu'il respectera les accords qui lie son pays avec l'état hébreu [23]? Les États-Unis ayant ouvertement appuyé sa candidature, quel type de rapport développera-t-il avec ce pays dans un contexte de redistribution des cartes dans cette région du monde?

Un an, quatre mois et treize jours après que la rue ait chassé Moubarak, l'Égypte vit toujours dans la même incertitude.

Ahmed Bensaada

<http://www.ahmedbensaada.com/>

Montréal, le 26 juin 2012

Références

1. Mousselssalates : feuillets télévisés égyptiens populaires dans le monde arabe

2. Ahmed Bensaada, « Égypte : la grande désillusion des révoltés de la place Tahrir », Le Quotidien d'Oran, 7 juin 2012, http://www.ahmedbensaada.com/index.php?option=com_content&view=article&id=181:egypte-la-grande-desillusion-des-revoltes-de-la-place-tahrir&catid=46:qprintemps-arabeq&Itemid=119
3. Ancien notable du régime Moubarak
4. Euronews, « Égypte: la violence s'invite dans la présidentielle », 29 mai 2012, <http://fr.euronews.com/2012/05/29/egypte-la-violence-s-invite-dans-la-presidentielle/>
5. Mahmoud Essouifi, « Morsi : Je respecte le verdict de la Haute Cour Constitutionnelle », El Wafd, 14 juin 2012, <http://www.alwafd.org>
6. Le Figaro.fr, « Égypte : le Parlement, dominé par les islamistes, dissous », 16 juin 2012, <http://www.lefigaro.fr/international/2012/06/16/01003-20120616ARTFIG00519-egypte-le-parlement-domine-par-les-islamistes-dissous.php>
7. Ahmed Bensaada, « La place Tahrir et sa démocratie », Le Quotidien d'Oran, 14 juin 2012, http://www.ahmedbensaada.com/index.php?option=com_content&view=article&id=183:la-place-tahrir-et-sa-democratie&catid=46:qprintemps-arabeq&Itemid=119
8. David Ignatius, « In Egypt, a sense of dread », The Washington Post, 14 juin 2012, http://www.washingtonpost.com/opinions/david-ignatius-in-egypt-a-sense-of-dread/2012/06/14/gJQAHVb2cV_story.html
9. Tarek Abbas, « Plainte accusant el-Chater de fomenter l'effusion de sang et la désobéissance contre le régime de l'État », El Watan, 21 juin 2012, <http://www.elwatannews.com/news/details/19125>
10. Egypt Window, « Al-Qardaoui : Faire tomber Ahmed Chafik au second tour est un devoir religieux, légitime et éthique », 29 mai 2012, http://www.egyptwindow.net/news_Details.aspx?News_ID=19706
11. Arabic News, « Qaradawe rejects post of Murshid of Muslim Brothers; does not want restrictions », 1er décembre 2004, <http://www.arabicnews.com/ansub/Daily/Day/040112/2004011217.html>
12. Islam Today, « Al-Qardaoui: l'écartement d'Issam El-Aryane de la confrérie est une trahison », 24 octobre 2009, <http://islamtoday.net/albasheer/artshow-12-121680.htm>
13. Bonjour Égypte, « Rencontre secrète entre Chafik et l'ambassadrice américaine », 22 juin 2012, <http://bonjouregypte.com/news.php?id=7134>
14. Associated Press, « Égypte: Mohammed Morsi proclamé vainqueur de la présidentielle », Le Devoir, 24 juin 2012, <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/353241/egypte-mohammed-morsi-proclame-vainqueur-de-la-presidentielle>
15. L'Orient le jour, « Égypte : Le candidat vaincu Ahmed Chafik félicite son rival Mohamed Morsi », 25 juin 2012, http://www.lorientlejour.com/category/Derni%C3%A8res+Infos/article/765257/Egypte_%3A_Le_candidat_vaincu_Ahmad_Chafik_felicite_son_rival_Mohamed_Morsi.html
16. Voir la référence 2 pour plus de détails.
17. Mohamed Khayal et Ahmed Abdelhalim, « El-Chater a discuté de sa candidature avec McCain », Shorouk News, 2 avril 2012, <http://shorouknews.com/news/view.aspx?cdate=02042012&id=a6ac7d10-6cf5-4821-b2bb-aa2e0537f060>
18. AFP, « Égypte: début du procès de membres d'ONG égyptiennes et étrangères », La Depeche.fr, 26 février 2012, <http://www.ladepeche.fr/article/2012/02/26/1292442-egypte-debut-du-proces-de-membres-d-ong-egyptiennes-et-etrangeres.html>
19. Ahram Online, « Brotherhood denies McCain allegations it helped US NGO workers leave Egypt », 3 mars 2012, <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/35900/Egypt/Politics-/Brotherhood-denies-McCain-allegations-it-helped-US.aspx>
20. Ahmed Bensaada, « Arabesque américaine : Le rôle des États-Unis dans les révoltes de la rue arabe », Éditions Michel Brulé, Montréal (2011) ; Éditions Synergie, Alger (2012).
21. Mahmoud Hussein, « Le Conseil de concertation dénonce l'ingérence américaine dans les affaires de l'Égypte », Youm7, 23 juin 2012, <http://www3.youm7.com/News.asp?NewsID=713939&>
22. Henrik Lindell, « L'islamiste Mohamed Morsi, président de l'Égypte aux mains liées », La Vie.fr, 26 juin 2012, http://www.lavie.fr/actualite/monde/l-islamiste-mohamed-morsi-president-de-l-egypte-aux-mains-liees-26-06-2012-28807_5.php
23. AFP, « Morsi dit qu'il respectera les traités internationaux de l'Égypte », La Presse.ca, 24 juin 2012, <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/legypte-apres-moubarak/201206/24/01-4538000-morsi-dit-quil-respectera-les-traites-internationaux-de-legypte.php>

Ahmed Bensaada est un collaborateur régulier de Mondialisation.ca. Articles de Ahmed Bensaada publiés par

Mondialisation.ca



etihad.com/why

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

[Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation](#)

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission pour fins de diffusion sur l'internet de mettre en ligne la version intégrale ou des extraits d'articles publiés par mondialisation.ca dans la mesure où le texte et le titre ne sont pas modifiés. La source originale de l'article, le copyright de l'auteur ainsi que l'adresse URL doivent également être clairement identifiés. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: crgeditor@yahoo.com

www.mondialisation.ca contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: crgeditor@yahoo.com

© Droits d'auteurs Ahmed Bensaada, Mondialisation.ca, 2012

L'adresse url de cet article est: www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=31651

[Privacy Policy](#)

© Copyright 2005-20012 Mondialisation.ca